

Arrêté n° DS 19-03-2025-03 portant délégation de signature
Samy BENZINA, conseiller juridique de la présidente
Pierre CHABASSE, directeur général des services
Przemyslaw SOKOLSKI, directeur des affaires juridiques

La Présidente de l'université de Poitiers

Visas :

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°CA-30-04-2021-02 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020 portant délégation de pouvoirs au profit de la Présidente de l'université de Poitiers ;

Définition :

La présente délégation de signature est l'acte juridique par lequel l'autorité administrative (la présidente de l'université, délégante), autorise un agent placé sous son autorité nommément désigné (le délégataire), à signer en son nom et pour son compte des décisions, actes et documents énumérés limitativement dans la délégation consentie. Le délégataire, ne disposant pas d'un pouvoir propre, ne peut pas subdéléguer sa signature.

La présidente de l'université demeurant toujours l'auteur de l'acte signé sur le fondement de la présente délégation de signature, le délégataire demeure sous son contrôle et sa responsabilité et doit pouvoir rendre compte, le cas échéant, de l'exercice de la délégation de signature confiée.

La délégante :

Virginie LAVAL, présidente de l'université de Poitiers

Conformément à la délibération n°CA-02-12-2024-01 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 2 décembre 2024 portant élection de Virginie LAVAL, présidente de l'université de Poitiers.

Le délégataire principal :

Samy BENZINA

Conformément à l'arrêté en date du 11 décembre 2024 portant nomination de Samy BENZINA, conseiller juridique de la présidente de l'université de Poitiers.

Le(s) délégataire(s) secondaire(s) :

Pierre CHABASSE

Conformément à l'arrêté en date du 27 juin 2023 de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche portant nomination de Pierre CHABASSE en qualité de directeur général des services de l'université de Poitiers, à compter du 1^{er} septembre 2023.

Przemyslaw SOKOLSKI

Conformément à l'arrêté en date du 27 juillet 2022 portant nomination de Przemyslaw SOKOLSKI en qualité de directeur des affaires juridiques de l'université de Poitiers, à compter du 12 décembre 2022.

Arrête

Article 1 : Actes administratifs relatifs à la gestion des personnels

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Samy BENZINA, conseiller juridique de la Présidente, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'université de Poitiers, les actes et documents suivants :

- 1°. Les arrêtés de suspension des personnels enseignants ;
- 2°. Les courriers d'attribution ou de refus de protection fonctionnelle ;

Article 2 : Actes administratifs relatifs à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Samy BENZINA, Conseiller juridique de la Présidente, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Université, les actes et documents suivants :

- La saisine de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants, ainsi que les actes afférents aux procédures devant celle-ci ;

Article 3 : Actes administratifs relatifs à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Samy BENZINA, Conseiller juridique de la Présidente, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Université, les actes et documents suivants :

- 1°. La saisine de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, ainsi que les actes afférents aux procédures devant celle-ci ;
- 2°. L'ensemble des actes relatifs à la procédure de sanction sur reconnaissance préalable des faits par l'utilisateur, notamment :
 - a. La convocation des usagers à l'entretien ;
 - b. Le procès-verbal d'entretien ;
 - c. Le courrier rappelant à l'utilisateur les faits reprochés et indiquant la sanction proposée ;
 - d. La saisine de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers afin qu'une commission de discipline se prononce sur la sanction ;
- 3°. L'ensemble des conventions et actes relatifs aux mesures de responsabilisation ;

Article 4 : Actes administratifs relatifs aux enquêtes administratives

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Samy BENZINA, Conseiller juridique de la présidente, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Université, les actes et documents suivants :

- 1°. Les courriers diligentant les enquêtes administratives et portant désignation des enquêteurs ;
- 2°. Les convocations relatives aux enquêtes administratives ;

Article 5 : Actes administratifs relatifs à la défense des intérêts de l'établissement et aux contentieux

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Samy BENZINA, Conseiller juridique de la Présidente, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Université, les actes et documents suivants :

- 1°. Les mémoires en défense ;
- 2°. Les protocoles de transaction ;
- 3°. Les conventions avec les avocats ;

Article 6 : Absence et/ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Samy BENZINA, Conseiller juridique de la Présidente, délégation est donnée à Pierre CHABASSE, Directeur général des services de l'université de Poitiers, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Université et chacun pour ce qui le concerne au regard de leurs attributions, les actes et documents mentionnés les actes et documents mentionnés au 1° de l'article 4 et aux 2° et 3° de l'article 5.

En cas d'absence ou d'empêchement de Samy BENZINA, Conseiller juridique de la Présidente, délégation est donnée à Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Université et pour ce qui le concerne au regard de ses attributions, les actes et documents mentionnés au 2° de l'article 4 et au 1° de l'article 5.

En cas d'absence ou d'empêchement de Samy BENZINA, Conseiller juridique de la Présidente, et de Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques de l'université de Poitiers, délégation est donnée à Pierre CHABASSE, Directeur général des services, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Université et pour ce qui le concerne au regard de ses attributions, les actes et documents mentionnés au 2° de l'article 4 et au 1° de l'article 5

Article 7 : Publicité et exécution

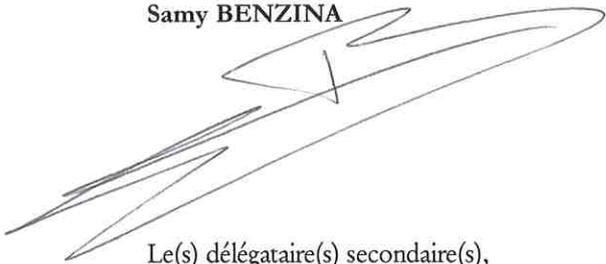
Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au Recteur-Chancelier et entre en vigueur le jour de sa publication au *recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Le Directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 01/04/2025

Le délégataire principal,

Samy BENZINA



Le(s) délégataire(s) secondaire(s),

Pierre CHABASSE



Przemyslaw SOKOLSKI



Fait à Poitiers le 19 mars 2025

La présidente de l'université,

Virginie LAVAL



Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

01/04/2025

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.